

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

## COMMUNE DE PETITE-FORÊT

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-quatre novembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique - JOLY Dominique CORREA - Dorothée MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

#### ÉTAIENT EXCUSÉES :

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Tiphonie OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

#### ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD  
Isabelle DUFRENNE  
Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED

**SÉANCE : le 30 novembre 2021**

**Délibération n° : 21-11-02**

**5.7 Intercommunalité**

**Objet : Rapport définitif du  
contrôle de la Chambre régionale  
des comptes relatif au SIVU  
Comité des Ages**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L243-8 du Code des juridictions financières,

**CONSIDÉRANT** le rapport définitif du contrôle de la chambre régionale des comptes effectué sur les exercices 2016 à 2019 du SIVU Comité des Ages.

***Le Conseil municipal, acte à l'unanimité que le rapport a bien été présenté et a donné lieu à un débat.***

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0



Le Maire

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt  
59494

07 DEC. 2021

Acte affiché le :

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Le Maire,

Sandrine GOMBERT